



**Plan local de lutte contre les discriminations  
dans l'accès à l'emploi des habitants  
des quartiers prioritaires  
de Corbeil-Essonnes et des communes  
de la communauté d'agglomération  
d'Évry-centre Essonne**

**CHARTRE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS  
DANS L'ACCES A L'EMPLOI DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES  
DE CORBEIL-ESSONNES  
ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EVRY CENTRE ESSONNE**

La mise en œuvre du principe républicain d'égalité implique le refus de toutes les formes de discriminations fondées sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, les convictions religieuses et politiques, l'apparence physique, l'orientation sexuelle, le lieu de résidence.

Ces discriminations concernent tous les groupes sociaux et tous les domaines. Elles mettent en danger la stabilité de la démocratie, et nuisent à l'économie de notre territoire en privant ses acteurs de l'ensemble des compétences disponibles.

La présente charte constitue le volet local des politiques publiques menées pour lutter contre toutes les formes de discriminations et favoriser l'égalité d'accès aux services publics et l'égalité des chances.

Elle s'attache particulièrement à lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette attention spécifique se fonde notamment sur les divers indicateurs qui témoignent des écarts de développement visibles entre ces quartiers prioritaires et le reste du territoire.

En effet, le monde du travail, tant les entreprises que les administrations, n'échappe pas aux phénomènes discriminatoires au même titre que le reste de la société.

Ces discriminations peuvent s'exercer sur l'ensemble de la vie professionnelle : les stages, le recrutement, le déroulement de carrière, l'accès à la formation professionnelle, les relations professionnelles.

Face à cette situation, la lutte contre les discriminations est aujourd'hui un enjeu central pour reconstruire la cohésion sociale.

La présente charte s'inspire d'un cadre juridique existant fondé sur des résolutions et directives européennes, notamment l'Article 13 du Traité d'Amsterdam, la directive 2000/43/CE du 29 juin 2000 du Conseil de l'Union Européenne relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans discrimination de race ou d'origine ethnique (JO /CE n L180 du 19/07/2000) ainsi que de la loi 2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations (JO du 17/11/2001).

Cependant, l'arsenal juridique, à lui seul, ne suffit pas si l'ensemble des principes d'égalité n'est pas respecté par tous les acteurs.

C'est la raison pour laquelle chacun dans son domaine et à son niveau doit refuser de laisser se commettre des actes qui aboutiraient à une inégalité de traitement.

La population des jeunes habitant les quartiers prioritaires est particulièrement touchée par les discriminations.

Cette situation est d'autant plus préjudiciable à la dynamique territoriale que le tissu économique du département ne tire pas profit de la proximité, des qualifications, et des potentialités des jeunes diplômés de ces quartiers.

Par conséquent les signataires de cette charte affirment ouvertement, clairement, et publiquement, leur engagement à impulser l'effort indispensable à la prévention des discriminations.

Ils s'engagent à :

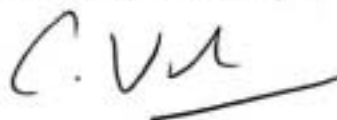
- promouvoir l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.
- mettre en œuvre des actions concertées contre les discriminations raciales sur les lieux de travail.
- axer leurs efforts prioritairement en direction des habitants des quartiers de la Politique de la Ville.

Cette charte donne lieu à un plan d'actions dont les objectifs sont définis en concertation avec les signataires puis réactualisés annuellement en fonction des progrès réalisés.

Ce plan d'actions fait l'objet d'un engagement des signataires pour 2004-2005 en complément de la présente charte.

Fait à Evry, le 107 OCT. 2004

En présence de Catherine Vautrin,  
Secrétaire d'Etat à l'Intégration et à l'Egalité des Chances

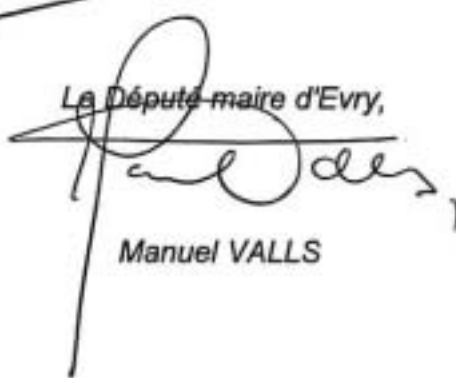


Le Préfet de l'Essonne,



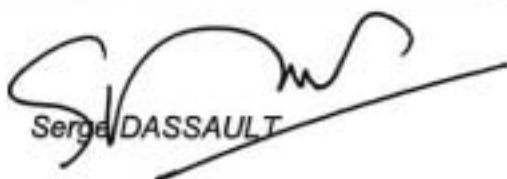
Bernard FRAGNEAU

Le Député-maire d'Evry,



Manuel VALLS

Le Sénateur Maire de Corbeil-Essonnes,



Serge DASSAULT

Le Président du Conseil Général,



Michel BERSON

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération d'Evry Centre Essonne,



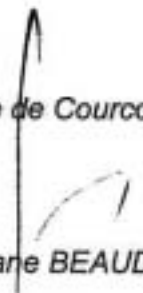
Jean HARTZ

Le Maire de Ris-Orangis,



Thierry MANDON

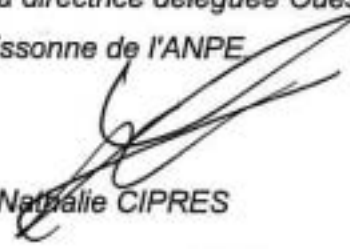
Le Maire de Courcouronnes,

  
Stéphanie BEAUDET

Le Directeur Général du FASILD,

  
Olivier ROUSSELLE

La directrice déléguée Ouest  
Essonne de l'ANPE

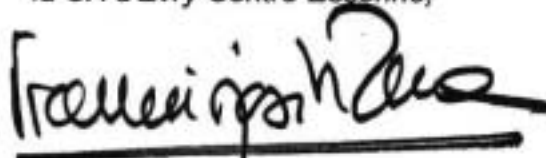
  
Nathalie CIPRES

Le président de la Mission Intercommunale  
vers l'Emploi de Corbeil-Essonnes,

Fadhel MAHBOULI



Le président de la Mission Locale de  
la CA d'Evry Centre Essonne,

  
François-Joseph ROUX

Pour la Chambre de  
Commerce et d'Industrie,



Pour la Chambre des Métiers,

Le président

Le Président du MEDEF Essonne,

  
Michel ANTOINE

*Pour le Président de la CGPME 91,*



*L'Union Départementale de la  
CTFC Essonne,*

*L'Union Départementale de la  
CFDT Essonne,*



*L'Union départementale de la  
CGT Essonne,*

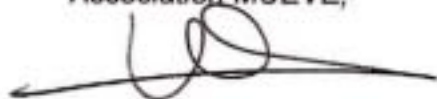
*Le Centre de Ressources politique de la ville en Essonne,*



*Le Président*

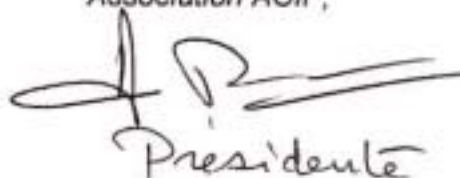
Liste des premières associations signataires

*Association MUEVE,*



*Le vice-président*

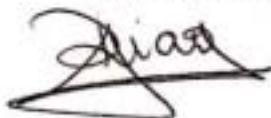
*Association ACIP,*



*Présidente*

*Association Génération 2  
Citoyenneté Intégration,*

*La directrice*



**PLAN D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS  
DANS L'ACCES A L'EMPLOI DES JEUNES DIPLOMES DE  
CORBEIL-ESSONNES ET DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION D'EVRY CENTRE ESSONNE**

**2004-2005**

Les partenaires s'engagent, pour l'année 2004-2005, à concentrer leurs moyens sur les jeunes diplômés (niveau I, II et III) des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur la base du principe de non-discrimination défini dans la charte, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre des actions pour lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi de ces jeunes selon les principes suivants :

Les structures d'accueil du public demandeur d'emploi s'engagent à :

- *préparer les jeunes pour renforcer leur employabilité.* Pour cela, les structures mettront en priorité à la disposition des jeunes des actions particulières et les dispositifs de droit commun : club de recherche d'emploi, parrainage, validation des choix professionnels.
- *transmettre les candidatures de ces jeunes aux employeurs après préparation des candidats.* La transmission de ces offres sera identifiée par la mention « passeport pour l'emploi ».
- *assurer un suivi* (6 mois après le recrutement) *afin de veiller à l'adaptation du jeune* (médiation).
- *participer à l'information du public sur le contenu du plan de lutte contre les discriminations*

Par ailleurs, les structures s'engagent à :

- *proposer des Essais en Milieu de Travail (EMT), des stages et un lieu d'accueil aux jeunes s'estimant victimes de discriminations.*

Les entreprises s'engagent à :

- *déposer les offres d'emploi aux structures d'accueil*
- *donner suite aux candidatures en proposant systématiquement un entretien pour chaque jeune sélectionné par les structures d'accueil.*
- *informer les structures d'accueil sur les entretiens menés en indiquant les motifs de refus.*

Par ailleurs, les entreprises s'engagent à :

- *favoriser le travail en alternance*
- *proposer des stages*

L'Etat, le FASILD et les collectivités territoriales s'engagent à :

- *sensibiliser leurs agents à la lutte contre les discriminations*
- *informer et promouvoir l'organisation des formations aux concours de la fonction publique*
- *favoriser le recrutement et les contrats d'apprentissage*
- *proposer des stages*
- *proposer des lieux d'accueil, d'accompagnement et d'orientation aux jeunes s'estimant victimes de discriminations*
- *participer à l'information du public sur le contenu du plan de lutte contre les discriminations*

Les associations s'engagent à :

- *sensibiliser les bénévoles à la lutte contre les discriminations*
- *participer à l'information du public sur le contenu du plan de lutte contre les discriminations*
- *proposer des lieux d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des jeunes s'estimant victimes de discriminations*

Un comité de suivi du présent Plan, composé des représentants de chacun des signataires, est mis en place. Il est chargé de veiller au bon déroulement du plan d'actions. Ce suivi s'effectue à partir de quelques indicateurs simples et pertinents que le comité aura préalablement défini.

Le Centre de Ressources Politique de la ville en Essonne mobilisera les moyens nécessaires pour accompagner les partenaires dans cette démarche.

Une évaluation finale du Plan sera présentée dans le cadre d'un comité de pilotage présidé par le Préfet et réunissant les partenaires signataires.

Le plan d'actions est mis en place sur l'année scolaire 2004-2005. Il pourra faire l'objet d'ajustements et pourra être reconduit.

Fait à Evry, le 107 OCT. 2004

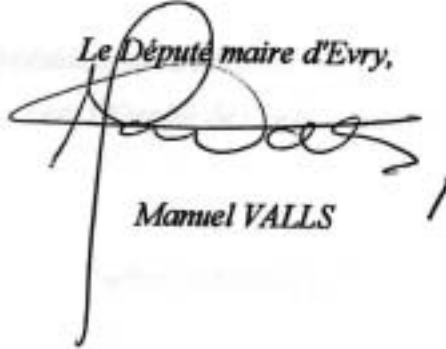
En présence de Catherine VAUTRIN,  
Secrétaire d'Etat à l'Intégration et à l'Egalité des Chances

C.V.2

Le Préfet de l'Essonne,

  
Bernard FRAGNEAU


Le Député maire d'Evry,

  
Manuel VALLS

Le Sénateur maire de Corbeil-Essonnes,

  
Serge DASSAULT

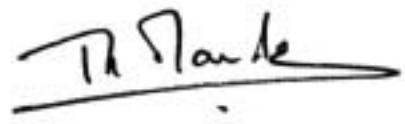
Le Président du Conseil Général,

  
Michel BERSON

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération d'Evry Centre Essonne,

  
Jean HARTZ

Le Maire de Ris-Orangis,

  
Thierry MANDON

*Le Maire de Courcouronnes,*

*Stéphane BEAUDET*

*Le Directeur général du FASILD,*



*Olivier ROUSSELLE*

*La directrice déléguée Ouest  
Essonne de l'ANPE,*

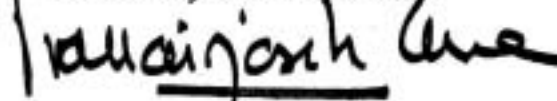
*Nathalie CIPRES*

*Le président de la Mission Intercommunale  
vers l'Emploi de Corbeil-Essonnes,*

*Fadhel MAHBOULI*



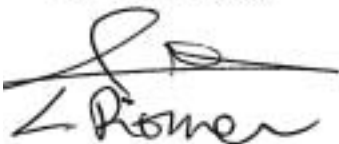
*Le président de la Mission Locale de  
la CA d'Evry Centre Essonne*



*François-Joseph ROUX*

Liste des premières entreprises signataires

*Acteria Conseil,*



*GSA Immobilier,*



I.D Industry  
ex Monumental Photo,

ACCOR,

Toys r us  
Gambier LEGUET

TICE,

APPAVE,

Pain Jacquet,

AMEC SPIE,

STEIN Hurley,

FNAC, EUR

SUPRATEC,

EDF-GDF,

ERIC TALBOT

EFFCAD,

Universal Paysage,

ADIA,

Euro Express 91,

XL Emploi,

METRO,

KFC,

Potrich DESHAIS

El Rancho Villabé,

*Bouygues Habitat Social,*

*Indine Amichel*

*Ballestrero,*

*GIE Construction,*

*[Signature]*  
*ACTEDIAM,*

*CARDEM,*

*La base de Loisirs Port aux Cerises,*

*[Signature]*

*[Signature]*

*L'Univers des Jardins,*

*Tolerie Mécanique Essonne,*

*[Signature]*

*Maison LORIC,*

*Laboratoire Prothèse Dentaire,  
PUENTÉ de BLAS*

*LABATI,*

*[Signature]*

*[Signature]*

*Entreprise Jean Lefèvre Ile-de-France,*

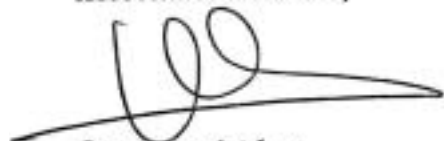
*ADECCO,  
Delphine MARTIN*

*[Signature]*

*Synergie,*

Liste des premières associations signataires

*Association MUEVE,*



*Le vice-président*

*Association ACIP,*



*La présidente*

*Association Génération 2*

*Citoyenneté Intégration,*

*La directrice*

